



SIGNATURE DU CONTRAT D'OBJECTIFS SECTEUR ALIMENTAIRE

Le secteur alimentaire breton (Entreprises agroalimentaires et alimentation de détail), premier secteur économique régional (plus de 96 000 salariés) a signé, le 3 septembre dernier, son contrat d'objectifs autour des thèmes Emploi – Formation et Orientation.

Cet outil de pilotage stratégique, dans un esprit de co-engagements quadripartites, va permettre au secteur d'avoir une vision et des axes d'actions communs au service des enjeux de développement économique du secteur alimentaire au bénéfice des entreprises, des personnes et des territoires.

L'ensemble des signataires du contrat (La CPREFF du secteur alimentaire, l'ABEA, la CGAD, Coopération Agricole de France Ouest, le Rectorat, la DRAAF, le Conseil régional et la Préfecture), se sont retrouvés au Lycée Ernest RENAN de Saint-Brieuc pour entériner ce contrat d'objectifs et réaffirmer l'importance de concourir à l'identification des enjeux en matière d'emplois et de compétences du secteur afin d'y apporter, de manière coordonnée, des réponses adaptées.

Ce contrat, qui trouve un écho conjoncturel particulier dans un contexte économique inédit, doit permettre d'intensifier les travaux autour de :

- L'attractivité du secteur (connaissance des métiers, actions de sensibilisation auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi avec le dispositif AgroAvenir)
- L'optimisation des recrutements et les évolutions internes (avec une offre de formation adaptée et complémentaire)
- Le développement de l'alternance et l'intégration durable (avec l'IFRIA et les CFA de l'alimentation de détail)
- La sécurisation des parcours professionnels des salariés (Gestion territoriale des emplois et des compétences au travers du dispositif Agil'Agro).

La Commission Paritaire Régionale pour l'Emploi et la Formation du secteur se félicite de la co-écriture de ce contrat qui est :

- « un outil stratégique cohérent et de consensus » - Annie SAULNIER – ABEA ;
- « une volonté commune de permettre la sécurisation des parcours des salariés et de pérenniser l'emploi dans nos entreprises » - Michel LE BOT – CFDT – Président de la CPREFF du secteur alimentaire
- « un outil de pilotage pour moderniser les métiers réputés difficiles grâce aux nouvelles techniques de fabrication qui favorisent tout à la fois la créativité et réduisent la pénibilité de certaines activités. » - Pierre LABBE – CGAD

L'ABEA : le chef de file régional des entreprises agroalimentaires

L'Association Bretonne des Entreprises Agroalimentaires s'est imposée comme le représentant professionnel de l'agroalimentaire breton.

Signataire et accompagnateur de grands contrats politiques, l'ABEA est interlocuteur privilégié auprès des pouvoirs publics, l'ABEA propose à ses 200 entreprises et sites adhérents une offre de services complète couvrant à la fois les thématiques économiques et sociales par des programmes collectifs d'appui à la compétitivité et d'accélérateur de compétences.

Indépendante et engagée, l'ABEA œuvre quotidiennement pour le rayonnement de l'agroalimentaire breton et la création de valeur dans les filières, en synergie avec l'ensemble des parties prenantes et des territoires.

La CPREFF :

La CPREFF (Commission paritaire régionale de l'emploi et de la formation professionnelle) est la représentante nationale de la CPNEFP. Elle est composée paritairement autour de 20 membres.

Les missions de la CPREFF du secteur alimentaire sont de deux axes :

En matière d'emploi :

- Faciliter l'information réciproque des membres de la commission sur la situation de l'emploi dans le ressort professionnel et territorial.
- Etudier la situation de l'emploi, son évolution récente et les perspectives d'avenir, proposer les études permettant une meilleure connaissance de la réalité.
- Examiner les moyens susceptibles d'accompagner et d'anticiper les mobilités liées aux besoins des entreprises et des salariés et aux perspectives d'évolution dans la région.
- Être une force d'anticipation et d'innovation en matière d'emploi
- Contribuer au développement des contrats d'alternance et d'apprentissage.

En matière de formation professionnelle :

- Suivre l'application en région des plans d'actions nationaux relatifs à la formation professionnelle (Contrat de filière alimentaire...)
- Formuler les orientations à donner aux actions de formation à promouvoir, notamment vis-à-vis de dispositifs contractuels régionaux du secteur agroalimentaire
- Faire les analyses et établir un point de vue concernant les données sur l'emploi, l'alternance et l'apprentissage, en liaison avec la plateforme nationale d'observation emploi/formation.
- Contribuer à la préparation et au suivi des contrats d'objectifs de formation.
- Ajuster les listes CPF propres au secteur.
- Formuler toutes observations et propositions utiles au développement de la formation au regard, notamment, des besoins identifiés.

La CGAD :

La CGAD (Confédération Générale de l'Alimentation de Détail) regroupe 16 816 entreprises, 40 660 salariés en Bretagne. La CGAD est l'organisation représentative des métiers de l'artisanat et du commerce alimentaire de proximité ainsi que de l'hôtellerie-restauration. Elle fait valoir la spécificité des entreprises qu'elle représente auprès des pouvoirs publics.

Elle œuvre pour consolider la place des professionnels des métiers de l'alimentation au sein de l'économie et de la société française. Organe de liaison et de représentation de tout un secteur, elle est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des différents partenaires économiques et la CCPREFP alimentaire avec lesquels elle entretient des relations constantes.

La Coopération Agricole Ouest :

La Coopération Agricole est la représentation unifiée des coopératives agricoles, agroalimentaires, agro-industrielles et forestières françaises. Elle est structurée autour d'un Pôle animal (filières bovine, ovine, porcine, avicole et nutrition animale), d'un Pôle végétal (Métiers du grain et Déshydratation de la luzerne), Ainsi que La Coopération Agricole Laitière, et les Vignerons coopérateurs.

Ces directions métiers sont appuyées par une direction "Chaîne Alimentaire Durable", en charge des sujets transversaux et agroalimentaires ainsi que de directions et services fonctionnels (affaires juridiques et fiscales, affaires sociales, influence et communication...).

La Coopération Agricole rassemble également des fédérations nationales métiers et des fédérations régionales. Porte-voix politique et force de proposition auprès des pouvoirs publics français et européens, des médias et de la société civile, La Coopération Agricole a pour mission de promouvoir le modèle coopératif en valorisant son action économique.

Contact PRESSE :

contact@abea.bzh

02 99 31 55 25